L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 6 JUILLET 1880. — 53me Année

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI 6 JUILLET 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRÉSIDENT :

WINFIELD SCOTT HANCOCK,

DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRÉSIDENT :

WILLIAM H. ENGLISH,

DE L'INDIANA.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, grand nombre de propriétés avec bâtisses et améliorations, sises dans les différentes parties de la ville et dont l'énumération serait trop longue, pour plus de détails, voir aux annonces.

Aussi, aux Nos 23 et 25 rue Orléans, un cheval et une charrette.

Par S. Guinault, à l'encoignure des rues Union et Magistrats, une vacherie.

AMÉLIORATIONS LOCALES.

Il s'agit en ce moment de trois entreprises d'amélioration locale dont une seule coûterait quelques menus frais à la ville et dont il est intéressant de parler justement à cause de cela. Nous aimons beaucoup les entreprises qui ne coûtent rien au trésor municipal, surtout quand ce trésor est pauvre comme il l'est aujourd'hui.

La première serait la construction, dans la rue de Chartres, d'un chemin de fer allant dans le troisième district et revenant à la rue du Canal par la rue Decatur; la seconde serait la construction par la ville de rigoles en bois dans les rues parallèles au fleuve, et dont les matériaux seraient aux frais des propriétaires ayant des maisons ou des lots de terre sur la lisière de ces rues; le troisième serait la construction d'égouts souterrains pour la vidange continue des fosses d'aisance.

La compagnie, qui ferait construire le chemin de fer dans la rue de Chartres, s'engagerait, en considération du privilége accordé, à repaver cette rue en lignes diagonales comme cela a été pratiqué dans les rues du Premier District, ce qui vaut incomparablement mieux, attendu que ce mode de pavage empêche les ornières pour toujours, et conserve la voie indéfiniment. La compagnie s'engagerait, en outre, à fournir à l'Association Sanitaire le tuyau en fer de 12 pouces dont elle a besoin pour exécuter jusqu'au bout son système d'irrigation et de lavage que ses propres ressources ne lui permettent pas de prolonger dans le second et le troisième district. Par ce moyen, le système pourrait être poussé jusqu'à la rue Congrès, ce qui achèverait la réalisation du plan conçu par l'Association Sanitaire, avantage signalé et dont on ne saurait nier l'importance.

Mais on fait opposition au chemin de fer de la rue de Chartres. Beaucoup de gens disent qu'il sera inutile et même nuisible. La rue est étroite; elle est flanquée de chemins de fer des deux côtés. Il y en a déjà un rue Royale et un autre rue Decatur; les maisons ou les magasins qui bordent ces rues n'y ont rien gagné, et le bénéfice en a été tout entier pour la rue du Canal où se portent de préférence la plupart des habitants qui ont à faire quelques emplettes. Si tout ce dont ils ont besoin n'est pas dans la rue du Canal, cela se trouve à quelques pas dans le voisinage, et très naturellement ils mettent pied à terre à la station générale des chars qui est au centre même de cette grande avenue.

On dit, en outre, que si la rue de Chartres est assez large pour le commerce qui s'y fait actuellement, elle ne le sera pas assez pour les besoins du commerce futur, recrudescence très probable avec la multiplication ou l'extension de nos grandes lignes ferrées, et qu'alors une pose de rails dans le centre de cette rue serait un obstacle sérieux au mouvement du roulage, ce qui est irrésistiblement vrai.

Enfin, on dit que cette nouvelle voie ferrée portera un coup funeste aux actionnaires des autres voies, sans qu'il en résulte pour elle aucun bénéfice industriel. Si ce dernier argument n'est pas le plus fort, celui qui le précède, c'est-à-dire l'objection fondée sur l'accroissement à peu près certain du commerce dans le quartier de la rue de Chartres, est d'une force redoutable, et nous sommes fort embarrassé nous-même dans l'expression de notre opinion. Nous avouerons cependant que nous aimerions tout autant que le chemin de fer en question ne se fît pas.

Nous regretterions vivement de voir suspendre les travaux de l'association sanitaire, dont les vues sont excellentes, mais l'achèvement de ces travaux pourrait être remis à l'année prochaine, et ce qui est fait déjà garantit jusqu'à un certain point la salubrité de la ville.

Les rigoles en bois, construites de manière à fournir une pente conduisant les égouts des cours aux grandes rigoles qui se jettent elles-mêmes dans les canaux de desséchement et d'assainissement, ont pour elles ce bon côté, mais il faudra qu'elles soient nettoyées sans cesse et nous n'en verrions le moyen qu'en chargeant de ce soin, sous peine d'amende, les habitants des rues où ces rigoles passent. Si elles restaient obstruées en maints endroits, comme elles le sont aujourd'hui, par l'éboulement des terres dans les rues non pavées, l'amélioration n'aboutirait à rien, et ce serait de l'argent perdu. Il paraît que les matériaux coûteraient fort peu et que les frais de madriers ou de planches pour une façade de 30 pieds n'excéderaient pas une piastre et demie, la ville se chargeant des frais de construction. Si cela est exact, l'expérience est admissible et nous pensons que chaque propriétaire peut s'y soumettre. Nous craignons toutefois que les bois ne pourrissent vite et qu'il ne faille chaque année les remplacer à de nouveaux frais; nous craignons encore que, dans le cas où le plan serait généralisé dans toutes les limites de la ville, le trésor municipal ne pût subvenir aux frais de construction. Nous ignorons où les fonds pourraient lui venir.

Quant aux égouts souterrains pour la vidange continue des fosses, nous déclarons que ce serait là une amélioration qui à elle seule vaudrait toutes les autres. On assure qu'une compagnie s'est formée déjà au capital de plus d'un million pour exécuter cette entreprise la plus grande de toutes, et celle dont l'utilité est la plus appréciable. Il faudrait beaucoup plus d'un million, mais dès le moment que c'est une compagnie qui s'en charge, nous n'avons aucune objection à faire, pourvu qu'il n'en coûte aux habitants que le prix ordinaire de la vidange annuelle. Si les demandes de la compagnie ne vont pas au-delà, il faut s'empresser de les accepter. L'entretien des égouts, le lavage à grande eau des rigoles et la vidange quotidienne des fosses, sont trois mesures capitales de salubrité publique, et si elles sont exécutées convenablement, nous croyons que le fléau de la fièvre jaune sera conjuré à jamais.

INJONCTION.

Le syndicat chargé de la liquidation de la dette de ville a obtenu de la Troisième Cour de District une injonction pour empêcher les autorités de ville d'accepter les offres faites pour l'acquisition du droit de passage dans la rue de Chartres et dans la rue Decatur afin d'y établir et exploiter une voie ferrée. En vertu de l'article 5 de la loi 133, passée à la dernière session, pour la liquidation de la dette ville, le syndicat soutient que toutes les propriétés de la ville, non affectées au service public, doivent revenir au syndicat pour être employées par lui à l'amortissement de la dette. L'article 5 de la loi 133 dit en effet cela d'une manière précise, et l'on comprendrait difficilement que les autorités municipales pussent y échapper. Le droit de passage dans une rue pour y établir des rails est certainement une propriété active puisque ce droit peut être l'objet d'un contrat de vente.

En conséquence, il ne faut point s'étonner de l'opposition qui a été faite à l'adjudication de ce droit de passage. Nous ne conseillons pas aux autorités de ville de plaider sur l'injonction, dans la presque certitude où nous sommes qu'elle serait maintenue. Il n'y a aucun mal en cela, du reste, car nous n'avons pas vu que cette addition de voie ferrée à tant d'autres qui existent déjà, fût bien accueillie du public en général. Cela ne donnerait certainement pas un cent de valeur de plus aux propriétés qui bordent la rue Chartres; la circulation en serait gênée sérieusement, et le commerce peut-être en souffrirait encore, bien qu'en ce moment il soit très peu actif dans la rue qu'on veut ferrer.

D'autre part, nous ne voyons pas ce que le syndicat de la dette aura à gagner dans cette croisade contre la vente d'un droit de passage par les autorités de ville. Deux compagnies ont offert, l'une $45,000 pour 15 ans, l'autre $50,000 pour 25 ans. Quelle somme de bons pourrait être rachetée dans les 20 millions que la ville doit? C'est absolument comme si l'on voulait peser un baquet d'eau après qu'on en aurait sorti une goutte. De combien le baquet pèserait-il moins?

D'ailleurs, le syndicat lui-même ne tiendra pas, attendu qu'il a été composé d'hommes entièrement dévoués à un intérêt unique, celui des détenteurs des bons à prime. Nous sommes informé qu'une démarche sera faite pour obtenir un changement dans ce personnel et l'introduction de quelques hommes représentant un autre intérêt, suivant l'esprit de la constitution. Le mieux, selon nous est donc d'ajourner toute vente et tout procès, et d'attendre le retour du gouverneur Wiltz.

Départ du Consul de France.

M. le vicomte P. d'Abzac, consul de France, étant appelé en France par le ministre des affaires étrangères, partira de la Nlle-Orléans jeudi prochain. Pendant son absence, qui durera quelques mois, le consulat sera géré par le chancelier, M. Navone. La colonie française de notre ville, si attachée à M. d'Abzac, le verra partir avec regret, mais elle espère que sa présence à Paris hâtera la transformation du consulat de la Nlle-Orléans en consulat-général ainsi que la création de lignes de steamers entre la Nlle-Orléans et les grands ports de commerce de France. M. le vicomte d'Abzac adresse la communication suivante à ses nationaux :

Consulat de France à la Nouvelle-Orléans.

Avant de partir pour France, où m'appelle S. Ex. M. le Ministre des Affaires Etrangères, je tiens à remercier mes compatriotes de la Nouvelle-Orléans et des campagnes des témoignages de sympathie que j'ai reçus d'eux à diverses reprises.

Mon séjour en France sera de quatre à six mois. Je ferai mes efforts pour obtenir le concours de l'administration à tout ce qui peut servir les intérêts de notre colonie, notamment en ce qui concerne la création de lignes de steamers entre la Nouvelle-Orléans et nos grands ports de commerce.

Je me mets à la disposition de mes nationaux pendant mon séjour en France. Mon adresse à Paris est : chez MM. Desbrosses frères, 17, rue Roquépine.

Le Département des Affaires Etrangères m'a autorisé à remettre la gestion du poste à M. Navone, chancelier.

La Nouvelle-Orléans, ce 5 juillet 1880.

Le Consul,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

Athénée.—Nous venons de recevoir la première livraison du tome 5 des comptes-rendus de l'Athénée Louisianais. Nous y avons remarqué plusieurs articles d'un très haut intérêt, particulièrement une étude du Dr Alfred Mercier sur la langue créole, qu'on lira partout avec grand plaisir. Les autres matières "sont une causerie sur Don Quichotte" par M. Basan; "notes sur la sténographie" par M. Bagarisse, "portraits de Napoléon 1er" par le Dr Dell'Orto; "l'historien W. H. Prescott," par M. Alcée Fortier; "un soir au Jackson Square," poëme par George Dessommes.

Le Recensement de 1880.

C'est une tendance générale aux Etats-Unis d'exagérer la population des principales villes, et chaque recensement découal vient démolir les châteaux en Espagne que l'on bâtit sur les *directories* et sur les rôles de la contribution foncière.

Nous connaissons à peu près exactement le résultat du cens de 1880 dans les principales cités américaines, à l'exception de la Nouvelle-Orléans, de San Francisco et de Newark. Bien que Chicago et Saint-Louis soient quelque peu désappointés de ne pas avoir atteint le demi million d'habitants, il n'y a pas lieu d'être mécontent de ce résultat. Une croissance anormale dans les villes populeuses n'est pas un signe de prospérité durable. Les résultats du dernier recensement surprendront la plupart de nos lecteurs dans bon nombre des villes intéressées.

Le classement des villes par population reste, à quelques exceptions près, le même qu'en 1870.

Chicago obtient la quatrième place parmi les villes américaines avec 475,000 habitants contre 375,000 que contient Saint-Louis. Boston a dépassé Baltimore avec 360,000 contre 350,000 habitants. Cincinnati reste à la huitième place avec 250,000 habitants. Une des grandes surprises de cette statistique, c'est l'accroissement rapide de Cleveland et de Milwaukee, qui ont augmenté de 78 et de 80 pour cent, avec un chiffre respectif de 158.000 et de 130,000 habitants. Buffalo et Washington ont une moyenne de 150,000, tandis que Louisville est rapidement monté au chiffre de 145,000 habitants. Détroit et Providence ont dépassé le chiffre de 100,000 et prennent rang parmi les grandes villes d'Amérique, à la 17ème et à la 18ème place.

Parmi les villes moins importantes, nos lecteurs seront probablement surpris d'apprendre que Kansas City a atteint le chiffre de 65,000 habitans; Indianopolis, 77,000; Minneapolis, 45,000; Saint-Paul, 42,000; Reading, (Pennsylvanie) 43,000; Lowell, (Massachusets) 61,000; Denver, 34,000; Quincy, (Illinois) 30,000; Saint-Joseph, (Missouri) 35,000; Chester, (Pennsylvanie) 23,000; Pawtucket, (Rhode Island) 20,000; Camden, (New Jersey) 37,000; Waterbury, (Connecticut) 22,000; Meriden, 19,000; Peoria, (Illinois) 28,000; Springfield, (Massachusetts) 31,500; Springfield, (Illinois) 19,000; Dayton, (Ohio) 39,000 et Elmira (New-York) 21,500.

Les rapports sur le recensement des autres villes ne sont pas encore parvenus, mais ils apporteront probablement de non moins grandes surprises.

Rappelons en terminant que New York dépasse le chiffre de 1,200,000; Philadelphie atteint approximativement celui de 850,000 et Brooklyn, qui vient au 3e rang, à 560,000 habitants.

(Messager.)

LOUISIANE.

EMPOISONNEMENT.—Jeudi soir le docteur Nicholls a été appelé à donner ses soins à un des membres de la famille de M. Félix Vicknair, qui avait été atteint de violentes coliques et de douleurs d'estomac. Il s'est rendu aussitôt sur les lieux et a trouvé onze personnes malades dans la maison. Il n'a pas tardé à constater tous les symptômes d'un empoisonnement et s'est empressé d'administrer de copieux vomitifs, dont l'effet a produit une réaction immédiate.

COUP DE FUSIL.—Lundi dernier une difficulté s'est élevée entre deux jeunes garçons de couleur demeurant à la crevasse de Bonnet Carré. Ils se sont livrés à un pugilat, puis tous deux sont entrés chez eux, et alors l'un des combattants, Joseph Butler, s'est armé d'un fusil et y fait feu sur son adversaire, Peter Mitchell, qui a été atteint dans le côté. Un des projectiles lui a touché le poumon, et d'autres se sont logés dans la région du foie. Butler, pris de remords a offert à son adversaire de payer les frais du docteur et le temps perdu, ce qui a été accepté par le blessé.

VOL.—Dimanche matin, après le bal donné chez M. B. Chauff, Joseph Turner et Baptiste Brown, deux citoyens de couleur, se sont introduits dans la chambre où avaient été déposée la boite contenant les recettes de la soirée et l'ont enlevée. Ils sont allés se faire le partage du contenu qui s'élevait à $28 et comme ils se livraient à une dépense inaccoutumée les soupçons se sont portés sur eux et ils ont été arrêtés. Ils se sont reconnus coupables du vol et ont restitué la balance de l'argent—$16.55.

DIFFICULTÉ A LA FRENIÈRE.—Dimanche dernier une difficulté s'est élevée près de la Frenière entre un pêcheur nommé Thomas A. Farmer et deux individus nommés John Cull et Frederick Hucke. Ils se trouvaient dans un cabaret, tous plus ou moins pris de boisson, lorsque Hucke voulut forcer Farmer à payer à boire pour lui et ses amis. Comme ce dernier s'y refusait il fut battu et chassé de l'établissement. Aussitôt Farmer se rendit chez lui, s'arma d'un fusil, revint et fit feu sur ses deux assaillants. Cull reçut une charge de petit plomb dans la main gauche et Hucke une pareille charge dans la jambe. Les deux blessés se sont rendus à l'hôpital de charité à la Nouvelle-Orléans et Farmer s'y étant aussi présenté fut mis en état d'arrestation, puis relâché sous cautionnement de $500. Farmer porte les traces de coups sérieux, sa figure et son cou étant couverts de blessures et d'égratignures.

(Sentinelle de Thibodaux.)

CANNE.—Nous avons vu une canne à sucre, exposée dans l'établissement de M. C. Azema, rue du Main, d'une belle dimension. Elle a neuf nœuds parfaitement rouges et un pouce et demi de diamètre. Cette canne sort de l'habitation de M. Ursin LeBlanc, située sur la rive droite du Bayou, un peu au-dessous de Raceland.

DISTRIBUTION DES PRIX.—Les exercices scolaires annuels et la distribution des récompenses du Couvent Mont Carmel, auront lieu le 14 juillet à 9 heures du matin—et les examens sur la musique vocale et instrumentale, la veille à 3 heures du soir. La rentrée des classes est fixée au 1er septembre.

RAISINS.—La vigne pousse admirablement à Thibodaux et les nombreux amateurs qui se livrent à sa culture ont obtenu cette année des résultats surprenants. Mais celui qui a réussi au delà de toute espérance, est le senor Thomas Alberti, le propriétaire de l'Hotel des Etrangers, rendez vous général des voyages. La grappe qu'il a eu l'obligeance d'envoyer dans notre bureau, pesait une livre et quatre onces. Ceci prouve qu'avec du travail, du soin et de la persévérance on arrive à tout.

APPRÉHENDÉ.—L'assassin de Wm. Cone, assassiné au Bayou Black, paroisse de Terrebonne, a été capturé par M. Adrien Roger, samedi matin, sur le chemin de la Vacherie, alors qu'il cherchait à gagner le fleuve. Amené à Thibodaux vers neuf heures, il a été conduit à Houma par le train de 10 heures et livré aux autorités de la paroisse Terrebonne. M. A. Roger a touché les $250 promises par la compagnie des pompiers de Houma et il est probable que sous peu de jours, il touchera les trois cents piastres promises par le gouverneur.

RECENCEMENT.—D'après le recensement qui vient d'être terminé dont une copie du 2me ward est déposée dans le bureau du greffier de la Cour, la population de Thibodaux, partant du Moulin à scie jusqu'à la rue Torchon, est d'environ 2,500.

(L'Etoile d'Ibérie).

De la pluie, de la pluie, toujours de la pluie. C'est désolant. Nos champs ont absolument besoin d'être débarrassés de l'herbe qui menace de les envahir. Mais comment le faire, si une pluie journalière vient réduire à néant les efforts de nos habitants.

Nos chemins, comme de juste sont affreux. Il est à craindre, si le mauvais temps continue, que, favorisée par l'humidité, l'éclosion des chenilles à coton et leur propagation rapide ne vienne encore une fois détruire le juste espoir d'une abondante récolte, car tout est magnifique.

Les cannes à sucre souffrent peu ou point. Elles sont très avancées pour la saison, et la chaleur humide qu'il fait est, croyons-nous, favorable à leur croissance. Du beau temps! du beau temps! est ce dont nous avons le plus grand besoin.

(Le Méridional.)

Les travaux des champs ont été interrompus par les pluies qui se sont succédé depuis une semaine. Chaque jour nous avons été assaillis par de violents orages. Heureusement que les habitants ont pour ainsi dire terminé leur ouvrage. On ne s'occupe plus du maïs; les cannes vont dans une quinzaine, être livrées aux intempéries du temps. Dans peu de jours, on ne s'occupera que de la cueillette du coton. Plût à Dieu que nous puissions avoir un temps sec, car, avec le temps humide, la chenille va bientôt nous aider à ramasser ce que l'on appelait jadis le *king* des Etats du Sud.

Lecteurs, sans le sous, prenez garde à vous, ne vous laissez point empoigner par l'autorité. Les lois sont rigides et le juri du Vermillon n'est pas toujours tendre. Vous devez vous en être aperçus, car depuis un an, notre paroisse a fourni pas mal de pensionnaires à l'Etat.

Un déluge, oui un vrai déluge nous avons eu la semaine dernière. Le Bayou est très haut, la coulée Kinney a débordé et considérablement endommagé le pont. Les chemins sont peu ou point praticables. Plusieurs commis voyageurs ont maudi et les éléments et les autorités toujours les mêmes quand il s'agit de consolider les ponts.

M. F. DE FUNIAK, le directeur général du Louisville, Nashville et Great Southern R. R. est arrivé en ville hier matin. Il est descendu à l'Hôtel St-Charles et ne restera avec nous que peu de temps.

Tranquillité complète : Pas de guerre, cet été, parmi les chemins de fer au sujet des prix.

Ce sera une triste nouvelle pour ceux qui attendent encore et rêvent aux belles parties de pêche dans les rivières glacées du lointain Nord Michigan, ou qui aspirent à quelques jours de plaisir sur le tranquille Lac Pewaukee, ou bien aux douceurs de la sieste sur les rives du Lac Geneva (Wis.), ou qui voudraient goûter des eaux sulfureuses de Greenbrier White, ou encore se promener poétiquement au clair de lune à l'est des vieilles montagnes de la Virginie. Néanmoins, si vous avez des larmes à verser, ce n'est pas le moment, car A. D. Sheldon est prêt, au No 22 rue du Camp, à réduire les prix à quarante pour cent au-dessous de ceux de l'année dernière, non comme procédé de guerre, mais avec les dispositions bienveillantes d'un bon quaker.

Tout le monde s'est dit : Donnez-nous des prix réduits. La direction de la Grande Route de Jackson répond : Venez et vous les aurez.

Exemple :—Billet pour aller à Chicago et en revenir, bon jusqu'au 31 octobre 1880, $23 50 seulement.

La cause découverte.—La plupart des lecteurs qui verront ces pages ont souffert de maux de tête, de lassitudes, de nausées ou de douleurs dans le dos; mais nous doutons qu'ils en connaissent la cause. Dans neuf cas sur dix, c'était quelque désordre dans les reins ou le foie. C'est une vérité qui vient d'être reconnue et c'est le résultat obtenu par le Safe Kidney et le Liver Cure de Warner. Les souffrances, dont nous parlons, sont causées par un désordre dans les reins et le foie, et le remède qui guérit la cause dissipe les maux qui viennent de là.

L'AMNISTIE.

Réunion chez le président du Conseil.

Analyse du discours de Gambettta.

M. le président du conseil a réuni mercredi soir au ministère des affaires étrangères un certain nombre de membres de la Gauche et du Centre gauche des deux Chambres, c'est-à-dire des groupes les plus modérés de ces deux Assemblées, pour les consulter sur la question de l'amnistie.

A cette réunion assistaient, outre M. de Freycinet, tous les autres ministres, M. Gambetta, président de la Chambre des Députés, M. Léon Say, président du Sénat, ainsi que les membres suivans du Parlement : pour la Chambre, MM. Casimir-Périer, Develle, Waldec-Rousseau, Fréminet, Borriglione, Trarieux, Louis Legrand, de la Gauche, et Lebaudy, du Centre gauche; pour le Sénat, MM. Hébrard, Roger-Marvaise, Gaston Basile, Scherer, Lenoël et Oscar de Lafayette, de la Gauche, et MM. Calmon, Paul de Rémusat, Dufresne, de Rozière, comte de Rampon, Robert-Dehault, Cordier et le général Pélissier, du Centre Gauche.

La réunion, commencée à neuf heures, s'est prolongée jusqu'à onze heures.

Tous les ministres ont gardé la réserve la plus absolue, se bornant à écouter les déclarations et observations qui ont été faites par les présidens et divers membres des deux Chambres.

M. de Freycinet a seulement ouvert la séance en disant que depuis quelque temps la question de l'amnistie s'était posée, qu'elle avait été l'objet des préoccupations du gouvernement comme du Parlement, et que le conseil des ministres avait jugé utile de faire venir les membres modérés des deux Chambres pour connaître leur sentiment sur la question, de manière que le gouvernement puisse agir en parfaite connaissance de cause.

M. Léon Say, président du Sénat, a été consulté le premier sur le sentiment de l'Assemblée qu'il préside. M. Léon Say a dit que, revenu de Londres depuis quelques jours seulement et à peine installé à la présidence, il n'avait pu se former une opinion suffisante sur l'état des esprits dans la Chambre haute, que certains membres avaient pris position, que d'autres n'avaient pas arrêté ou manifesté leur avis sur la question, et qu'il serait dès lors téméraire de sa part de formuler un jugement précis.

M. Gambetta, président de la Chambre, a pris alors la parole et a prononcé un discours dont voici l'analyse :

M. Gambetta a d'abord déclaré que c'était lui qui avait demandé au président du conseil de réunir les membres modérés des deux Chambres pour que le gouvernement pût s'aider de leurs lumières et de leur concours dans les graves circonstances que nous traversons. Il a insisté particulièrement pour que l'on consultât ces membres, ces conservateurs républicains dont l'appui raisonné et patriotique a été jadis si profitable à la cause de la république, et qui, suivant lui, n'hésiteront pas à lui continuer aujourd'hui ce concours. M. Gambetta a dit qu'en effet il croyait qu'il fallait associer les modérés à la mesure d'apaisement et de sage politique qu'il s'agit de réaliser aujourd'hui; en un mot à l'amnistie dont la solution s'impose à l'heure présente. On continuera ainsi cette politique féconde d'union et de concorde entre toutes les fractions du parti républicain qui a fait jusqu'ici la force de celui-ci.

M. Gambetta comprend les préventions dont peuvent être animés les modérés à l'endroit de l'amnistie; mais il croit qu'il faut envisager cette question en dehors de toute considération de sentiment et la traiter comme une question exclusivement politique.

Abordant alors plus particulièrement l'examen de la question d'amnistie, M. Gambetta a dit que cette question était mûre et qu'il fallait la résoudre aujourd'hui. Jamais l'occasion n'a été plus favorable. D'une part, en effet, la fête du 14 juillet, qui est la fête de l'armée et de la nation, concorde parfaitement avec une pareille mesure de clémence.

En outre, le gouvernement a tout le mérite de l'initiative, il n'agit sous l'influence d'aucune pression et se détermine seulement par les causes les plus légitimes, à l'heure où le corps électoral a témoigné à plusieurs reprises de sa sagesse, de sa rectitude politique, de son respect de la légalité, comme l'ont prouvé de récentes élections.

Enfin, il y a dans les esprits une réelle détente; il y a dix ans que les faits auxquels on veut appliquer l'amnistie se sont passés; la question a perdu son caractère d'acrimonie et de passion. En province comme à Paris, l'opinion accepte cette mesure comme nécessaire; M. Gambetta en donne pour preuve l'attitude prise depuis quelques jours par les journaux républicains conservateurs de la capitale qui se sont prononcés presque tous pour l'amnistie. Quant aux journaux de province, M. Gambetta dit qu'il a l'habitude, peut-être unique, de les lire tous, et il a pu se convaincre que la presque unanimité des organes républicains des départements est favorable aussi à l'amnistie.

Le système de la grâce totale aurait tous les inconvénients sans avoir aucun des avantages de l'amnistie. Quatre mille amnistiés sont aujourd'hui rentrés à Paris; leur conduite calme a répondu suffisamment aux craintes que certaines personnes avaient manifestées au sujet du maintien de l'ordre. Et l'on reculerait devant l'amnistie pour quelques centaines de personnes!

En entrant dans un autre ordre d'idées, M. Gambetta a montré la nécessité de débarrasser le terrain électoral de cette question aussi bien pour le présent que pour l'avenir, en vue des futures élections générales. Il n'y a qu'à considérer les élections depuis quelque temps; on n'en trouvera pas une seule où cette question de l'amnistie ne soit venue se greffer, créant l'équivoque.

Sous le masque d'une idée généreuse, on cache des programmes anarchiques. Il faut éviter cette confusion, dévoiler les anarchistes, de manière qu'on puisse lutter contre eux à visage découvert.

Les populations modérées, dans le sentiment desquelles on croit trouver un obstacle, ne s'effraient pas à l'idée de l'amnistie. Elles ont accepté, l'année dernière, l'amnistie partielle, et ont vu qu'elle n'avait été suivie d'aucun désordre. Elles ne redouteront pas aujourd'hui une mesure qui n'est que le complément de celle de l'année dernière, et qui n'a jamais cessé d'être prévue et annoncée comme une chose nécessaire.

Ce qui a fait la force des républicains, c'est leur union constante. Il faut maintenir cette union, aujourd'hui surtout que tous les partis réactionnaires essaient de se liguer sur le terrain commun de la question cléricale. C'est une des raisons qui doivent faire voter l'amnistie, pour écarter les germes de division que cette question non résolue pourrait faire naître.

La Chambre, qui est plus près du suffrage universel que le Sénat, sent bien, dans toutes ses parties indistinctement, qu'il est impossible d'aller sur le terrain électoral avec une pareille question en suspens. C'est pour cela qu'elle se prononce si nettement en faveur de l'amnistie. C'est au point que, si le gouvernement présente une proposition d'amnistie, on peut assurer qu'elle rencontrera au moins 320 adhérens dans la Chambre.

En cet état, on ne comprendrait pas que le Sénat pût faire obstacle à cette mesure. Il se mettrait dans une très fausse situation vis-à-vis du pays. M. Gambetta a rappelé à ce propos qu'il avait été l'un des plus ardens défenseurs du Sénat, qu'il en avait soutenu la nécessité en dépit de toutes les contradictions; mais il a ajouté que la résistance de cette Assemblée rendrait aujourd'hui la tâche difficile à ses défenseurs.

D'ailleurs, M. Gambetta croit qu'on a exagéré la portée et le caractère d'une décision prise il y a quelques jours par le Centre gauche sénatorial. Ce groupe en se prononçant d'une manière en quelque sorte indéterminée contre l'amnistie, n'a pas considéré le cas où cette mesure serait proposée par le gouvernement et votée par la grande majorité de la Chambre. M. Gambetta estime que le Sénat, s'il envisage cette éventualité, ne créera pas d'obstacles à la réalisation de l'amnistie.

En présence du caractère nouveau que revêtira cette question par suite de l'adhésion du gouvernement et de la Chambre, le Sénat considérera la question sous une face absolument nouvelle et ne voudra pas se mettre en opposition avec le sentiment public.

Tels sont les principaux arguments développés par M. Gambetta et reproduits par lui à plusieurs reprises au cours de cette discussion dans laquelle il est intervenu plusieurs fois.

Quelques uns des sénateurs et des députés présents ont pris tour à tour la parole. Nous citerons parmi les députés MM. Bethmont, Louis Legrand, Borriglione, et parmi les sénateurs MM. le comte Rampon, le général Pélissier, Scherer, Paul de Rémusat, Cordier, Hébrard.

Ce dernier a fait observer, en dehors des argumens déjà présenté par M. Gambetta, que la question d'amnistie n'était plus entière et ne se présentait pas dans les circonstances où elle avait été précédemment discutée. Il a dit qu'il était de notoriété publique que le gouvernement était résolu à donner, à l'occasion du 14 juillet, la grâce entière à tous les condamnés de la Commune qui n'ont pas été déjà l'objet de mesures de clémence. Il ne s'agit donc plus de savoir si ces condamnés rentreront ou ne rentreront pas, mais seulement de savoir s'il est plus politique de les subir amnistiés que non amnistiés. La grâce étant faite, ne vaut il pas mieux, en la complétant, se débarrasser du coup de la question tout entière?

La réunion s'est terminée à onze heures et demie. Elle n'avait d'autre objet que de mettre en rapport les sénateurs et les députés qui la composaient et de faire connaître leur opinion au gouvernement.

(Temps.)

Bassetti & Xiques rue Decatur 67 et 69.—Ces messieurs ont à vendre en débarquement des bricks Aurora de Marseille et Alphonse et Marie No 1, de Bordeaux, une grande consignation de la fameuse huile d'olive de **Plagniol** de **James** en grandes et petites bouteilles, du vin rouge, Coutreau Fils, cotes de Bourg, L. P. Baron, Domaine de la Parde, Domaine de Pradillon, St Loubès, absinthe et Kirsch, E. Pernod, cognac de 1850 à 1875, de Grégoire, cognac Castillon de 1815, vins rouges et blancs de P. L. Rudelle, Bordeaux; Sauternes 1869, Graves, La Tour Blanche, Château Crêmont, fruits à l'eau de vie; liqueur Chartreuse, jaune et verte, sardines etc. etc. Le tout de qualité supérieure.

A la Campagne.—Les gens bien avisés pensent toujours au lendemain et c'est ce qui fait leur bonheur, car ils ne sont jamais pris au dépourvu. Il y a aussi des personnes qui ne se mettent jamais en voyage sans préparer leur valise une semaine à l'avance, c'est là de la prudence louable sous tous les rapports. Nous en dirons autant des personnes qui se pourvoient, à l'avance, de tous les articles de première nécessité, qui se paient tous très chers à la campagne, au premier rang de ces articles vient la chaussure que l'on paie un haut prix en dehors de la ville tandis qu'on peut faire, avec peu d'argent, beaucoup d'emplettes avantageuses en allant, avant de partir, faire son *bill* de chaussures à l'ETOILE ROUGE.

Librairie française.—Nous appelons l'attention sur l'annonce de M. H. Billard, successeur de M. Hébert, au coin des rues Chartres et Bienville, qui s'est décidé à faire une forte réduction de prix sur les bons livres. Nous en prevenons les familles qui vont passer l'été à la campagne ou dans les villes d'eaux. La librairie française a une vieille réputation qui grandit sans cesse et le nombre immense de ses volumes la recommande à tous ceux qui recherchent les ouvrages savants et utiles ou les livres amusants et attachants. La maison Billard a aussi un grand stock de papiers peints qu'elle peut céder à très bon marché. Voyez l'annonce.

Avis.—Par suite des eaux basses au Fort Espagnol, le steamer Sunbonnet ne peut reprendre ses voyages réguliers conformément au nouveau règlement. Avis sera donné lorsqu'il reprendra son service. 6 juil—

AVIS.

Le public est respectueusement prévenu que mes relations avec le bureau de prêts sur gages de Hart (Hart's Loan office, 43 rue Baronne et Hart's Brokers office, 44 rue St Charles), ont cessé à partir du 1er de ce mois. Mon frère S. J. Hart prend le contrôle des deux magasins, pour qui je sollicite une continuation du patronage libéral qui m'a toujours été accordé.

MAURICE J. HART.

6 juil N. O. 3 juillet 1880.

Bassetti & Xiques

Successeurs de U. MARINONI,

67 et 69...RUE DECATUR...67 et 69

En débarquement du brick It. AURORA de Marseille et ALPHONSE & MARIE No 1 de Bordeaux.

1000 Paniers Huile d'Olive grandes et petites bouteilles de **FLAGNIOL DE JAMES**,

100 Bques vin rouge, COUTREAU Fils
50 Côtes de Bourg L. P. BARON
50 DOMAINE de la PARDE
10 Supérieur DOMAINE DE PRADILLON
50 ST LOUBES
100 Caisses Absinthe et Kirsch E. PERNOD.
50 Huitièmes Cognac 1875 1870 1865, 1858 1850 de
E. GRÉGOIRE & Cie.,
100 Caisses Cognac 1865 de E. GREGOIRE & Cie
10 Huitièmes Cognac M. CASTILLON, 1815.
200 Caisses vins rouges et blancs de
P. L. RUDELLE, Bordeaux.
Sauternes 1869, Graves, La Tour Blanche Château Crémont
100 Caisses Fruits à l'eau de vie FITON NOUVIALLE.
20 Caisses CHARTREUSE jaune et verte.
10 Sardines désossées LE MARCHAND

A vendre par

BASSETTI & XIQUES,

67 & 69 Rue Decatur.

6 juil—6f

En débarquement de ALPHONSE & MARIE.

100 BARRIQUES VIN PL. CLERMONT & Co.
100 Futailles et Caisses EAUX-DE-VIE, J. ROBIN & CO
63 Caisses VINS FINS de J. MERMAN & Co
155 Caisses FRUITS A L'EAU DE VIE assortis.
50 Caisses MOUTARDE Desgranix.

— En magasin —

Eaux de Vie, Vins de Bordeaux, Vins de la Californie, Champagne, Vermouth, Huile d'olive, Sardines à l'huile, WHISKIES vieux, Bières, Liqueurs, Vinaigre en barils et caisses, CERISES A L'EAU DE VIE, Nouvelle récolte, EAU DE VICHY et de Friedrichshall

A vendre par

E. J. HART & CO.,

73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas.

2 avril—

Vin de Bergasse. Vin de Bergasse.

50 barriques Vin Rouge très fort BERGASSE.

A vendre par ANT. GIRAUD, 49 Decatur.

6 juil—7f

Réduction de Prix.

Pour répondre à la pénurie générale, suite de la léthargie des affaires, j'ai l'honneur d'annoncer que, à partir de ce jour, je réduis considérablement le prix de ma **Mokaïne**—si avantageusement connue pour la guérison de nombre de maladies. Les désordres de l'estomac et des intestins, ainsi que les affections qui en dérivent, résistent rarement à l'emploi quelque peu prolongé de la **Mokaïne**. Cette liqueur est en plus un **préservatif puissant** des différentes fièvres de la saison chaude, lesquelles ne sont dues, en définitive, qu'à l'absorption d'animalcules plus ou moins microscopiques.

Dr TESTUT, 91 rue Toulouse.

6 juil—1 m.

Demande.

Un jeune homme désirerait voyager pour une maison de la Nlle-Orléans dans le Mississippi et l'Arkansas. Il peut donner les meilleures recommandations de la ville et de la campagne. S'adresser à R. A. L. bureau de l'ABEILLE.

6 juillet—6,11.

France-Tireurs d'Orléans, 1ère compagnie.—Les officiers et membres de cette compagnie sont notifiés qu'une assemblée générale aura lieu à la salle Poydras, MERCREDI 7 juillet, à 7 heures du soir, pour élections générales.

Les membres honoraires sont respectueusement invités à y assister.

Par ordre, ARMAND BELLE, Capitaine.

G. PEREZ, Sergent major. 3 juil—5f.

AVIS.

J.N BONNOT, gardien, du Cimetière St Louis, rue Esplanade, prévient le public que les Marguilliers de l'Eglise St Louis ont fait construire des fours dans le susdit cimetière qu'ils vendront aux demandeurs à des prix modérés, on s'adresser au cimetière ou à son établissement de pompes funèbres, No 45 rue Ste Anne, entre Chartres et Royale. On y trouvera également tout ce qui concerne les enterrements, tels que : Cercueils, Corbillards et Voitures de première classe, pour visites, soirées et mariages, le tout à des prix modérés.

20 juin—1mMaJD

En débarquement du navire AURORA de Marseille.

300 paniers Huile d'Olive, J. Plagniol, quarts, 200 pints
200 caisses Vermouth Noilly Prat & Co.

A vendre par A. ROCHEREAU & CO, 16 et 18 rue St-Louis.

4 juil—3f

Demande d'emploi.

Un monsieur qui connaît bien la ville, parlant l'Anglais, le Français et l'Espagnol, qui est bon comptable, et rapide calculateur, désire une position dans une maison de première classe. Références A 1. S'adresser aux initiales B. L. Bureaux de l'ABEILLE.

4 juillet—2f.

LA MÉTROPOLE,

Compagnie d'Assurance de Paris, France.

Le placement du capital et de l'excédant de cette Compagnie se fait entièrement en BONS DES ETATS-UNIS, EN OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS, et en obligations de chemins de fer garanties par le gouvernement français.

Capital payé intégralement	10,000,000
Actif en argent le 31 déc. 1879	1,149,810 14
Avec la garantie additionnelle au profit des porteurs de polices, de la responsabilité des actionnaires	3,000,000

A commencé ses opérations aux Etats-Unis le 11 novembre 1879.

Exposé de la succursale des ETATS-UNIS,

Le 31 décembre 1879.

ACTIF.

Bons 4 o/o des Etats-Unis déposés entre les mains du Trésorier d'Etat du Mass	$206,060 00
Dû pour intérêt (Argent entre les mains du Trésorier d'Etat)	2,000 00
Argent déposé en Banque	19,219 15
Argent au bureau	65 59
Primes non payées	25,906 55
Total	$253,191 29

PASSIF.

Pertes non payées en cours de règlement	$5,575 00
Réserve pour réassurance	20,889 59
Dû pour commissions et toutes autres obligations	6,865 23
Surplus net aux Etats-Unis, en sus de toutes obligations	219,861 47
	$253,191 29

Nous sommes prêts à émettre des polices d'assurance de la compagnie et dessus aux conditions les plus avantageuses. Nous livrons des polices sur maisons pour 2 et 3 ans à 2 et 3 taux annuels.

PHELON & RANDALL, agents, 47 rue Carondelet, N.le-Orléans.

4 juillet—1 m.

NE PARTEZ PAS POUR LA CAMPAGNE

SANS EMPORTER

DE LA CHAUSSURE DE

L'ETOILE ROUGE Coin Canal & Baronne.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DU— CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.)

67 et 69, Rue du Camp,

NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée en 1849—Réorganisée en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

Sollicite des Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN..........Président.
S. B. NEWMAN..........Vice-Président.
CHAS. E. RICE..........Secrétaire.

Directeurs :

Samuel B. Newman,	Samuel H. Kennedy,
Thomas A. Adams,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
S. Hernsheim,	Alf. Moulton,
Geo W. Sentell,	Wm. B. Conger,
P. E. Mortimer,	John M. Parker,
Reuben G. Bush,	George Martin,
Edward Nalle,	Harry L. Flash,
W. W. Swain,	J. J. Reiss,
A. H. Siewerd,	Lucien Delery,
U. Marinoni,	Louis Prados,
Charles H. Dolsen,	Charles Newman,
B. P. Grigsby,	S. C. Coulon,
Wm. A. Phelps,	John Calder,
Ferd. Marks,	Wm. R. Lyman,
E. H. Adams,	27juin—1an V C

CINCHO-QUININE

Les médecins assurent qu'il remplace parfaitement le sulfate de quinine. Il est supérieur comme tonique et ne produit aucun effet désagréable.

Dose, même que le sulfate de quinine.

Envoyé par E. J. HART & Co., Nlle-Orléans, par la malle, pour $1 50 l'once.

24avril—1an—VSC—MaeJS

Avis aux Contribuables.

Bureau de l'annotateur des Hypothèques, Nlle Orléans 4 juillet 1880.

A partir de cette date, toute inscription pour taxes d'Etat et de ville faite dans ce bureau, sera levée et cancellée au prix réduit de VINGT-CINQ CENTS par inscription.

J. G. RICHARDSON, Député annotateur

4juil—3f

Quelques jours de délai de plus pour payer les taxes.

Département des Finances, Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 1 juillet 1880.

Comme il a été impossible de répondre à tous les contribuables qui se sont présentés à cause de l'immense foule, je continuerai à collecter les taxes de ville de 1880 sans intérêt ou aucune pénalité jusqu'à nouvel ordre. Il est à espérer que tous profiteront de ce délai pour payer dans la première semaine de juillet. Sous aucune circonstance, il ne sera étendu au-delà du 15 juillet.

ALF. H. ISAACSON, Administrateur des finances.

1 juillet—

Avis.

Assessements de l'Etat et de la Ville.

AUX PROPRIÉTAIRES ET AUX CONTRIBUABLES.

Le soussigné, ex-membre du Bureau des assesseurs, paroisse d'Orléans, s'occupera

1° De la préparation des listes d'assessements qui se délivrent actuellement aux contribuables.

2° D'examiner les actes de l'assesseur du District et ceux du Bureau des assesseurs, sur les dites listes.

3° Des appels à faire au dit bureau ainsi que de la conduite de l'arbitrage s'il y a lieu.

4° Du paiement des taxes arriérées dues à l'Etat et à la ville, et des taxes et licenses de l'année courante.

Les personnes qui voudront bien me confier la conduite de leurs assessements jouiront des renseignements que j'ai acquis comme assesseur, ainsi que de ma connaissance du dernier assessement fait.

Toute affaire remise entre mes mains sera réglée dans le plus bref délai, avec la plus grande exactitude et aux taux les plus modérés.

T. BAILLY BLANCHARD, No 9 rue Carondelet.

1er juil—7f

Bureau de la Compagnie de Navigation et du Canal Carondelet, coin Villeré et Toulouse (Vieux Bassin)—Nlle-Orléans, 5 juillet 1880—Dans une réunion du bureau des Directeurs de cette Compagnie, tenue aujourd'hui, un dividende de TROIS PIASTRES par action a été déclaré payable aux actionnaires sur demande.

P. TIERNÉ, Jr., Secrétaire.

6 juil—6f

Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.—Bureaux No 102 rue du Canal Nouvelle-Orléans 3 juillet 1880—A une assemblée du Conseil de Direction tenue ce jour, un **Dividende semi annuel de cinq pour cent** a été déclaré payable aux actionnaires sur demande.

LÉON SÈRE, Secrétaire.

4 juillet—7f.

Bureau de la compagnie de l'éclairage au gaz.—Nlle-Orléans, 1er juillet 1880—Un dividende de $3 50 par action sera payé aux actionnaires le JEUDI 15 juillet, sur les profits des six mois passés. Tous les transferts d'actions faits entre le 8 juillet et le 15 doivent être ex-dividendes.

V. VALLAIS, Secrétaire.

11 juillet—15f

Banque du Peuple de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans 1er juillet 1880—Un dividende semi annuel de QUATRE POUR CENT sera payé aux actionnaires de cette banque à partir de LUNDI, 5 du courant.

E. LANDRY, Caissier.

1er juil—

Banque Nationale Germania.—Nlle-Orléans, 29 juin 1880.—A une réunion de la direction, qui a eu lieu ce jour il a été déclaré un dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, payable sur demande.

J. L. BERCIER, Caissier.

1er juil—7f

Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle Orléans 30 juin 1880—A une assemblée du Conseil de Direction tenue le 26 courant, le cinquième dividende semi annuel de cinq pour cent a été déclaré libre de toutes taxes payable aux actionnaires à partir de LUNDI le cinquième jour de juillet 1880.

J. E. JARREAU, Faisant les fonctions de caissier.

1er juil—10f

Banque Nationale Mutuelle.—Nouvelle-Orléans 29 juin 1880.—A une assemblée du Conseil de Direction, tenue ce jour, un dividende de quatre pour cent a été déclaré, payable aux actionnaires sur demande.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

1er juillet—7f

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Carrollton.—Nlle Orléans, 27 juin 1880.—Les chaudières fixes employées autrefois au dépôt de Carrollton pour ces dummies à vapeur sont offertes en vente au plus haut enchérisseur. S'adresser au bureau de la Compagnie, No 17 rue Baronne.

C. V. HAILE, Surintendant.

29 juin—7f

Bureau de la New Orleans City Rail Road Company. Nouvelle-Orléans 23 juin 1880.—A la réunion régulière du Conseil de Direction tenue le 1r du courant, il a été déclaré un dividende de deux pour cent, à prendre sur les gains du chemin pendant les trois derniers mois payable aux actionnaires le 12 juillet prochain. Tout transfert d'actions opéré dans les dix jours qui précéderont cette date se fera en dehors du dividende.

J. M. DEMAREST, Secrétaire par intérim.

23 juin—15f

BONS DES ETATS-UNIS à 4 pour cent.

De toutes dénominations, coupons et enregistrés de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus par la

Banque Nationale de la N.-Orléans

RUE DU CAMP 54.

27mai—tf

Etat de Situation Semi-Annuel DE LA Banque Nationale d'Etat de la Nlle-Orléans.

30 Juin 1880.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes		$1,132,526 90
Bons à 4 0/0 des E.-U. au pair		50,000 00
Agent Fiscal Bons à 4 0/0 de la Louisiane 1880		167,000 00
Certificats de la Convention Constitutionnelle		12,500 00
Autres Fonds et Bons		108,762 04
Maison de Banque	20,000 00	
Autres Immeubles	50,000 00	70,000 00
Anciens Effets, Valeur au Comptant		79,545 57
Cinq pour Cent du Fonds de Rachat		2,250 00
Du par Banques et Banquiers		285,881 95
Papier monnaie	304,517 71	
Or	126,821 50	
Checks sur d'autres Banques	117,696 60	549,035 81
		2,457,502 27

PASSIF.

Capital Social	425,000 00	
Fonds de Réserve	125,000 00	550,000 00
Circulation		45,000 00
Dividendes non-payés		32,032 91
Profits nets pour les six derniers mois	52,255 48	
Autres Profits non-divisés	91,486 40	
	143,741 88	
Moins le montant porté au fonds de réserve $40,000		
Cinquième dividende de 5 0/0 $21,250	61,250	82,491 88
Dû aux Banques et Banquiers	189,200 60	
Dû aux Déposants	1,558,776 88	1,747,977 48
		2,457,502 27

J. E. JARREAU, Remplissant les Fonctions de Caissier.

1er juillet—7f

FRANÇOIS DUFRECHE,

Successeur de JAMES GIENEY

Entrepreneur de pompes funèbres.

57 Rue des Champs-Elysées,

Entre Marais et Casacalvo, Nouvelle Orléans.

TOUJOURS PRÊTS.

Cercueils Métalliques brévetés,

En acajou et en noyer.

Aussi Cercueils simples.

VOITURES A LOUER

21 janv—1an D.M.J.

A Vendre,

Des CHAUDIÈRES A SUCRE de toutes grandeurs, de 48 à 84 pouces de diamètre.

F. A. LULING, Luling Station, P. O. Paroisse St-Charles, Lne.

23 juil—3m MaeJS

LA CONFIANCE,

de PARIS, France.

Compagnie d'Assurance contre l'Incendie.

Organisée en 1844.

Bureau rue Favart No 2.	Branche aux Etats-Unis, Département du Sud, 120 rue Commune, Nouvelle-Orléans.

Président du Conseil d'Administration.

M. Duclerc, Sénateur, ancien Ministre des Finances.

E. Burkhardt..........Président
Chas. Maury..........Vice-Président.

Directeurs à New-York.

M. Geo. C. Magoun, de la maison Kender, Peabody & Co.

Richd Butler,	Howard, Sanger & Co.
Eugène Kelly,	Eugène Kelly & Co.

Louis de Bébian, General Transatlantic S. S. Co.

Total de l'actif de la Compagnie au 31 décembre 1879.

Fcs. 39,478,311 10 — $7,895,663 22

—Branches aux Etats Unis— Situation au 31 décembre 1879.

—ACTIF—

Déposé en bons des Etats-Unis à 4 p. o/o	$532,510 00
Déposé en banque	30,567 24
Primes en voie de collection	23,556 88
Total de l'actif	$586,634 12

—PASSIF—

Réserves pour risques en cours	$111,568 23
Pertes non payées	21,270 22
Commission due aux agents	1,767 65
Total du passif	$134,606 10
Excédant	452,028 02

—Références—

M. le Vicomte P. d'Abzac, Consul de France.

MM.

A. Carrière & Sons,	Smith Bros & Co.
A. Rochereau & Co.	J. L. Phipps & Co.,
E. Marquèze & Co	P. Pourune,
Schmidt & Ziegler,	Delvaille & Lapeyre,

S. H. Kennedy, Président de la Banque de l'Etat.

F. Limet, Editeur de l'Abeille.

DÉPARTEMENT DU SUD.

COLOMB, RAIMONDY & CO,

H. C. COLOMB, RODOLPHE RAIMONDY, F. GOBIRON

Agents-Généraux.

120 rue Commune.

(Bâtisse de la Banque Nationale de la Louisiane.)

17 juin—7f—1m—DMarJ PP

Réclamations Françaises.

Les TAXES PAYÉES sur les COTONS et les SUCRES, et les propriétés détruites pendant la dernière guerre peuvent être recouvrées, sans délai, en s'adressant à

J. G. EUSTIS, Commissaire des Etats Unis 26 rue Carondelet.

20 avril—2 m. P. O. boîte 2027.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

H. BILLARD,

Successeur de HEBERT & CIE.,

59 Rue de Chartres,

COIN BIENVILLE.

Grande Réduction de Prix.

LE MUSÉE DES FAMILLES, volumes 20a à 45. Chaque volume relié $3 00 réduit à $2 00.

LE MAGASIN PITTORESQUE, années 1870 à 1877. Chaque volume relié $3.00 réduit à $2.00.

HENRI MARTIN, Histoire de France Populaire, 6 volumes reliure marocain. Chaque volume se vend séparément $4.00.

DEIOUX, Histoire populaire de LA SAINTE BIBLE. **Un splendide** volume de 1000 pages **magnifiquement** illustré belle reliure $10 00 réduit à $7.00.

Histoire populaire **Contemporaine de France**, 4 volumes, belle reliure $12 00 réduit à $8.

GUIZOT. Hist. DE FRANCE **racontée à mes petits enfants**, 5 volumes, splendide reliure gravures par A. de Neuville $50 00 réduit à $40.

L'ILLUSTRATION, 2e semestre 1870, 2e semestre 1871, 2 volumes brochés (Guerre Franco-Allemande et Commune de Paris, $12 00 réduit à $8.

NOTA.—**Ce recueil se recommande aux amateurs par sa rareté.**

Nous offrons également un immense STOCK de PAPIERS PEINTS aux prix les plus réduits.

Cabinet de lecture composé de 3500 volumes. Abonnement payable d'avance. **75 cts par mois.**

Notre maison se charge de reliures de toutes sortes, genre français une spécialité, à des prix défiant toute concurrence. 27 juin—

AVIS.

MM. WALTER R. STAUFFER et CHARLES F. W. DANKERS ont été ce jourd'hui admis comme associés dans notre maison.

STAUFFER MACREADY & CO.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1880.

1 juillet—15f

Dr. HENRI SAUVE,

Autrefois de la Nlle-Orléans,

Maintenant domicilié aux Hot Springs des Arkansas.

30 juin—3 mois

JULES MANAUD,

Marchand de vins et de liqueurs en détail.

No 344 1/2 rue Poydras, coin Rempart

A vendre au détail

5000 gallons Vin de Californie rouge, blanc et doux.

	gallon.
50 barriques Vin de B. P. Bordeaux à	$1 00
California Zinfandel No 1	80
No 2	70
Claret	60
Vin blanc, Gutedel	1 00
Riesling	90
Hoch	75

Angélica, Muscat, Sherry, Port Wine, Catawba, Cognac, à des prix modérés.

Livraison à domicile sans frais.

26 juin—1 an.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

GRAND BAZAR

D'HABITS et de LINGE FAIT

—DE—

GODCHAUX,

81 & 83 RUE DU CANAL.

NOUS OUVRIRONS

MARDI, 18 MAI 1880,

le plus grand assortiment d'habits en alpaca de soie et gros grain, de notre propre fabrique, et le meilleur marché qui ait jamais été offert en cette ville, pour hommes, jeunes gens, petits garçons et enfants.

Le Département de Linge fait

de notre immense établissement est rempli d'articles de première classe parmi lesquels un superbe stock de

CHEMISES.

Le succès sans pareil dans la vente de ces chemises qui vont à ravir est une garantie suffisante de leur valeur supérieure, comparée à celle des autres faiseurs.

LINGE DE DESSOUS; —ET— BONNETERIE.

Nous avons tous les meilleurs genres de marchandises étrangères et américaines des plus bas prix aux prix les plus élevés et des meilleurs modèles.

18mai—

Grands Concerts

EN PLEIN AIR,

TOUS LES SOIRS

—AU—

JARDIN WEST END,

De 5 heures de l'après-midi jusqu'à 10 heures du soir,

PAR LA CÉLÈBRE

BANDE MILITAIRE

—DU—

PROFESSEUR SPORER,

Comprenant Vingt-cinq des plus Grands Artistes du Pays, avec les

Magnifiques Lumières Electriques.

De bons sièges pour VINGT MILLE PERSONNES et une promenade sur l'Avenue Ombragée deux mille deux cents pieds de longueur.

Les trains partent du coin des rues Canal et Carondelet.

Souvenez-vous! Billets aller et retour seulement QUINZE CENTS!

15juin— C. E. EVANS, Surintendant.

POUR LE WEST END.

A PARTIR de SAMEDI, 19 juin 1880, les trains partiront des rues Canal et Carondelet pour le

WEST END,

à 6.15 A. M., 7 A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 P. M., ensuite toutes les demi heures jusqu'à 5 P. M., puis toutes les VINGT MINUTES.

Le dernier train de la ville 10.15 P. M.; dernier train de West End, 11 P. M.

BILLETS D'ALLER ET DE RETOUR, SEULEMENT 15 CENTS.

Les trains partiront tous les quarts d'heure les dimanches dans l'après midi.

C. E. EVANS, Surintendant.

19 juin—

PROMENADE CONCERT

—AU—

SPANISH FORT

Chaque Soir.

Trains toutes les 20 minutes après 5 heures.

7 mai—2m

Excursion

Afin de donner toutes les facilités possibles au grand nombre d'excursionnistes qui prennent le NEW CAMELIA les DIMANCHES MATIN, et jusqu'à nouvel ordre, un train partira des rues Canal et Carondelet, à 7 heures du matin. Il contiendra un char pour bagages. Un autre train partira à 7 heures 10, le vapeur attendra son arrivée pour partir. C'est un nouveau confort procuré par la compagnie.

C. E. EVANS, Surintendant.

26 juin—

E. G. Sander,

Ancienne maison de B. LABORDE,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

BUREAUX ET ECURIES,

94..........Rue des Français..........94

Entre Chartres et Decatur, 3e District.

28 fev—1 an mar jeu dim

BASIL BAKER depuis nombre d'années employé de L. Grunewald a l'honneur d'informer ses amis et le public que l'on peut le trouver au magasin de pianos et musique de Junius Hart, No 191 rue du Canal, coin Bourgogne, où il donnera son attention spéciale aux réparations de pianos et orgues, accords de pianos à des prix réduits, musique fournie pour soirées et bals. Les ordres peuvent être laissés également à sa résidence No 23 rue des Remparts, entre Ursulines et St Philippe.

N. B.—Tous les ordres de la campagne seront promptement exécutés. 20 juin—1m—DMarJ

LES HÉRITIERS DE

J. LEVOIS

133 rue du Canal.

ANNONCENT respectueusement à leurs clients et au public que, dans le but de liquider certains intérêts dans la succession de feu J. LEVOIS, ils se sont décidés à sacrifier leur grand stock de

Marchandises sèches de Printemps et d'Eté.

IMPORTÉS PAR EUX.

A partir de LUNDI, 10 du courant, ils offriront leurs marchandises à des prix extrêmement réduits afin d'écouler rapidement leur assortiment. Ceux qui voudront des marchandises de choix à des prix raisonnables sont priés de venir examiner celles que nous avons en magasin.

9 mai—

TAPIS. TOILES CIRÉES NATTES DE CHINE.

ELKIN & Co.,

100..........Rue du Canal..........100

Ont un grand assortiment des marchandises ci-dessus.

Aussi, STORES et RIDEAUX DENTELLE, CORNICHES et TRINGLES A CORNICHES, NATTES COCO et NAPIER.

Aux prix les plus réduits.

11avril—3mPP

NATTES, NATTES,

Grand assortiment de Nattes de Chine blanches, à carreaux et de divers dessins nouveaux.

Achetez là où est le plus vaste fonds

A. Brousseau's Son,

MAGASIN DE TAPIS

17......RUE DE CHARTRES......17

Rideaux en dentelle et Dentelle Nottingham.

STORES DE FENETRES,

Articles de Rideaux,

Articles de Tapisserie.

Venez juger par vous-même de la modicité des prix.

30 mai—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 JUILLET.—CLASSE No 159.

Tirage de 4 heures P. M.

74	1	43	69	14	34	58	17	65	47	36	12

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les petits journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 5 juillet 1880—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN, LOUIS H. PILIE, Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps dans toutes nos agences.

A Louer.

LA BELLE BATISSE rue Royale No 13 et 15, actuellement occupée par le Restaurant Cosmopolitain, possession 1er octobre 1880.

S'adresser chez J. B. SOLARI & SONS, coin Royale et Douane.

1er juil—1mois—PP

A louer.

La maison située au No 40 de la rue Marais, entre Douane et Bienville, contenant 5 chambres, chambre à louer, écurie pour quatre têtes. Le tout en bon ordre. Possession en sera donnée immédiatement. Pour plus amples informations s'adresser à M. GSTEENKEN, au No 7 de la rue Carondelet.

3juil—3f

A LOUER.

La MAISON No 32 rue St Philippe, coin Chartres, s'adresser rue Bourbon No 114, près Toulouse. 17 juin—

A LOUER.

DEUX belles chambres non garnies, convenables pour un petit ménage. S'adresser au No 266 rue du Canal, près Marais.

27 juin—15f